

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Finances/Budget

Agent traitant : Stéphanie GREGOIRE

**Objet :** Finances/Budget - Dotations à la Zone de Police SECOVA - Année 2025 : arrêt

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu la loi du 07 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à 2 niveaux, telle que modifiée subséquemment et plus particulièrement en ses articles 40, 71 et 76 ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne ;

Vu la communication du dossier faite au Directeur financier en date du 02 décembre 2024, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier rendu en date du 02 décembre 2024 et joint en annexe ;

Considérant toutefois que, malgré l'absence de budget officiel de la Zone de Police, celle-ci se doit de permettre à la Zone de Police d'assurer les charges financières et inhérentes à l'emprunt contracté pour la construction du nouveau commissariat de police ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE,**

Article 1er

La dotation ordinaire 2025 destinée à la Zone de Police SECOVA, inscrite à l'article 330/435-01, est fixée à 3.588.864,73 €.

Article 2

La dotation extraordinaire 2025 destinée à la Zone de Police SECOVA, inscrite à l'article 330/635-51, est fixée à 90.708,60 €.

### Article 3

La présente délibération sera envoyée pour disposition au Gouvernement wallon ainsi qu'aux Services fédéraux du Gouverneur de la Province de Liège.

**Avis rendu au Conseil communal en vertu de l'article L1124-40  
du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation**

Avis n°207/2024

**Caractéristiques du dossier**

**Intitulé :** Dotations à la zone SECOVA pour l'exercice 2025

**Date de réception du dossier par le Directeur financier :** 02/12/2024

**Avis en urgence :** non

**Date limite de remise d'avis :** 16/12/2024

**Date du présent avis :** 02/12/2024

**Montant de la prime :** sans objet

**Mode de passation du marché :** sans objet

**Numéro de projet :** sans objet

**Projet de décision**

Approbation des dotations

**Avis**

Au vu des documents réceptionnés, l'avis de l'égalité est favorable

Chaufontaine, le 02 décembre 2024



Jérôme BIEUVLET  
Directeur financier